

### DÉCISIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

---

**Montmagny, le 11 juin 2010.** – Les membres du conseil d’administration de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches, qui étaient réunis le jeudi 10 juin 2010 en rencontre régulière du conseil d’administration dans la MRC de L’Islet, ont rendu des décisions en lien avec des dossiers environnementaux. Ainsi, deux projets bénéficieront d’un financement en provenance du Fonds de développement régional (FDR), notamment :

#### **Modèle de gestion pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles**

Une somme de **40 000 \$** a été accordée à la MRC des Appalaches pour le projet *Élaboration d’un modèle de gestion pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles (cinq MRC)*. Le projet vise à mettre en place un modèle de gestion pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles, en vue de la réalisation d’un éventuel projet d’une première usine de biométhanisation sur le territoire de la Chaudière-Appalaches. Ce projet toucherait les MRC des Appalaches, de Beauce-Sartigan, des Etchemins, de La Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche ainsi que certaines municipalités localisées sur les territoires de la MRC du Granit (Estrie) et de la MRC de L’Érable (Centre-du-Québec). Le coût total du projet est de **102 671 \$**.

#### **Plan d’intervention en développement durable au Grand lac Saint-François**

La CRÉ a accepté de réitérer son appui au projet du Grand lac Saint-François. Ainsi, une contribution additionnelle de **50 000 \$** sera versée pour le *Projet de mise en œuvre du Plan d’intervention en développement durable au Grand lac Saint-François*. Les objectifs spécifiques associés à la gestion du plan d’intervention visent à faciliter sa mise en œuvre, à maintenir la mobilisation des intervenants et officialiser leurs engagements ainsi qu’à assurer le suivi, l’évaluation et la diffusion de son plan d’intervention. La contribution financière de l’ensemble des partenaires au Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF) pour ce projet est évaluée à **154 000 \$**.

#### **Unité d’aménagement du territoire forestier – (UAF) 034-52**

Les terres publiques de l’Unité d’aménagement forestier (UAF) 034-52 touchent les trois régions administratives de l’Estrie, de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec. Aussi depuis plusieurs années, les CRÉ de l’Estrie et de la Chaudière-Appalaches ont pris position afin que les limites actuelles de cette UAF soient modifiées pour créer des territoires de gestion qui respecteraient les limites administratives, ce qui n’est pas le cas actuellement. La CRÉ du Centre-du-Québec s’est récemment jointe à la position des deux autres CRÉ.

#### **Consultation publique**

C’est dans ce contexte que les CRÉ de la Chaudière-Appalaches, de l’Estrie et du Centre-du-Québec ont annoncé la tenue d’une consultation publique, **le 29 juin 2010**, à 13 h, à l’hôtel de ville de Disraëli. Cette dernière permettra, entre autres, aux représentants des trois CRÉ de présenter le projet, ses avantages et ses inconvénients ainsi que d’entendre les préoccupations des intervenants et des citoyens des trois régions par rapport au réaménagement des limites du territoire public de l’UAF 034-52 actuelle.

#### **Présentation d’un mémoire ou demande d’intervention**

Pour présenter un mémoire ou faire une demande d’intervention (sans mémoire) en lien avec cette consultation publique, les participants sont invités à s’inscrire, au plus tard **le mercredi 23 juin 2010 à 16 h 30**, auprès de M. Martin Loiselle, coordonnateur à la Commission régionale sur

les ressources naturelles et le territoire, à l'adresse électronique suivante : [mloiselle@chaudiere-appalaches.qc.ca](mailto:mloiselle@chaudiere-appalaches.qc.ca) ou par téléphone, au 418 248-8488, poste 235.

Par ailleurs, prenez note qu'il sera possible d'acheminer un mémoire à la CRÉ au plus tard le vendredi 20 août 2010. Pour recevoir de plus amples informations, consultez le site Internet de la CRÉ : <http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca/site.asp?page=element&nIDElement=628>.

### **À propos de la CRÉ**

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Source : Sylvie Fortin  
Conseillère en communication  
Courriel : [sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca](mailto:sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca)

Information : Laurent Lampron  
Directeur général  
Tél. : 1.418.248.8488